

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 27 janvier 2022
Rapporteur :
Monsieur Didier LEROY**

N° 16

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 04/02/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 03/02/2022
(accusé de réception du 03/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Petite enfance : étude de besoins d'une maison des parents, signature d'une convention
portant sur l'aide financière de la CAF**

Afin d'être au plus près des besoins des parents et de ceux des partenaires du territoire rencontrant les familles, Quimper Bretagne Occidentale a souhaité mener un travail de diagnostic préalable à la mise en œuvre d'un projet de Maison des parents sur son territoire d'action. La CAF soutient financièrement cette étude par la signature d'une convention « fonds parentalité » pour un montant de 8 153,60 €.

La CAF du Finistère renforce ses actions dans une logique de prévention des difficultés familiales ou sociales en soutenant et en développant des actions permettant l'accompagnement de la parentalité à des moments clé de la vie de famille et en contribuant à la création et au soutien des lieux d'échanges entre parents et professionnels.

Quimper Bretagne Occidentale, au travers de sa compétence petite enfance développe des actions de soutien à la parentalité et a le souhait d'en faire une préoccupation partagée sur son territoire. Afin de réaliser cet état des lieux permettant à QBO de décider de la nécessité d'une Maison des parents et d'en définir les orientations, la responsable du Relais petite enfance a été missionnée pour ce diagnostic à hauteur de 40% d'un ETP pour une période de 6 mois qui se termine au 31 janvier 2022.

La maison des parents se définit comme un lieu d'accueil des parents, accompagnés ou non de leur enfant, pour les soutenir et les accompagner dans leur parentalité ou future parentalité. Les parents y viennent pour bénéficier d'une aide, d'un éclairage, d'un accompagnement dans leurs responsabilités éducatives auprès de professionnels et de parents. Ce lieu regroupe différentes actions et services à destination des futurs parents, parents et enfants quel que soit leur âge.

La convention entre la CAF et Quimper Bretagne occidentale détermine le cadre permettant le soutien financier de la CAF à hauteur de 8 153,60 €.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer la convention « fonds parentalité ».